



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

zones 2AU Sud

Echelle 1/5000

3.8

Dispositions

relevant du règlement (pour mémoire)

relevant des orientations d'aménagement

- Voie à créer - Continuité obligatoire
- ↪ Point de raccordement de voie - Localisation obligatoire
- Liaison piétonne - Continuité obligatoire
- ||||| Interdiction d'accès individuels
- ⊞ Espaces verts collectif - Localisation obligatoire
- ⊞ Emplacement réservé

- Voie à créer - Tracé indicatif
- ↪ Point de raccordement de voie - Localisation indicative
- Liaison piétonne - Tracé indicatif
- ↪ Point de raccordement de chemin piéton - Localisation indicative
- Liaison inter-quartiers
- ⊞ Espaces verts collectif - Formes et dimensions indicatives